



Retrait de point plus de 3 mois après paiement de l'amende

Par **scrambler803**, le 11/07/2022 à 18:34

Bonjour,

J'ai commis un petit excès de vitesse en mars, j'ai payé l'amende sur internet dès réception de l'avis de contravention donc fin mars. Or, je viens de consulter mon solde de points et je m'aperçois que le point m'a été retiré le 5 juillet, soit plus de 3 mois après paiement de l'amende. Je pensais récupérer ce point 6 mois après paiement de l'amende et retrouver ainsi mes 12 points. Je ne trouve pas normal de devoir attendre 3 mois de plus. Le code de la route ne dit-il pas que le point doit être retiré sitôt l'amende payée ? Si oui, puis-je faire quelque chose pour récupérer mon point en temps et en heure ?

Merci.

Par **LESEMAPHORE**, le 11/07/2022 à 19:00

Bonjour

Vous lisez mal

le 5 juillet c'est la date où le BNDC a connaissance d'une contravention donnant lieu à retrait de points et qui fut payée .

Le renseignement est entré en informatique à cette date mais avec prise d'effet au jour d'encaissement (de paiement) de la contravention conformément au CR dans le § 4 de l'article L223-1 .

Par **scrambler803**, le 11/07/2022 à 19:14

Merci de votre réponse.

Donc si j'ai bien compris, mon point me sera bien remis dans 3 mois et non 6 ?

[quote]

Vous lisez mal

[/quote]

Sur télépoints, il est juste dit que le solde de points a été modifié le 5 juillet sans plus de détails, d'où mon étonnement...

Par **LESEMAPHORE**, le **11/07/2022** à **19:32**

[quote]

Donc si j'ai bien compris, mon point me sera bien remis dans 3 mois et non 6 ?[/quote]

AFFIRMATIF

et informé par lettre simple référencée 46D entre 1 et 6 mois plus tard! quand c'est envoyée....

Par **scrambler803**, le **12/07/2022** à **07:06**

Merci.